



FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

UNION NATIONALE DES SYNDICATS CGT DES CROUS

Motion au conseil d'administration du CNOUS du 19 mai 2020

Les Crous : un amortisseur social face au COVID-19

Le réseau des Crous a une de fois de plus démontré pendant la crise sanitaire actuelle, son absolu nécessité pour soutenir les étudiants et plus particulièrement les plus précaires d'entre eux.

Une multitude d'actions ont été menées par les agents des Crous afin d'une part de maintenir les résidences ouvertes tout en assurant l'entretien et la maintenance nécessaire à leur bon fonctionnement, la mise en œuvre de distribution de colis alimentaires et de produits de première nécessité, un suivi médical et un soutien psychologique, proposer du lien social à travers notamment des actions culturelles et une continuité de service pour le traitement des bourses et les aides sociales (3x plus d'aides versés). Les Crous ont été à la hauteur de ce défi et ont su s'adapter face à cette crise sans précédent.

Les représentants CGT souhaitent porter à la connaissance des membres du conseil d'administration du CNOUS les points suivants :

- **Soutien financier de l'état.**

Les Crous ont été durement impactés financièrement par la crise sanitaire avec, l'absence totale de recette en restauration, des recettes en hébergement réduites de 50 à 80% selon les Crous avec le gel des loyers décidé par le ministère de tutelle (engagement de compensation de la Ministre de l'ESRI) et des charges qui continuent de peser.

Pour rappel, les Crous sont déjà sous-dotés en subvention pour charges de service public au regard de l'explosion de la démographie étudiante (baby-boom de l'an 2000) et doit répondre à une précarité grandissante avec un coût de la vie étudiante qui augmente (+2,83% en 2019).

La CGT demande à la Ministre de tutelle et au Ministre de l'Action et des Comptes publics que les CROUS soient soutenus financièrement par l'Etat afin de compenser totalement les pertes dues à la crise sanitaire. De même, nous demandons que les engagements pris avant la crise soient tenus : compensation de la mesure du gel des loyers et du coût de reclassement des personnels ouvriers à la suite du processus de fonctionnarisation.

Au-delà des engagements oraux, nous demandons un engagement clair et des actions concrètes aux ministères concernés afin que les Crous puissent fonctionner

normalement et maintenir une qualité de service aux étudiants pendant et après la crise sanitaire.

▪ **Fonctionnarisation : mise en œuvre d'une 3^{ème} session à l'automne 2020.**

Nous demandons la poursuite du processus de fonctionnarisation avec l'organisation d'une 3^{ème} session à l'automne 2020. Pour rappel, l'instauration de quotas a limité le nombre de places à 1000 par session (stock de 399 postes non pourvus), entravant ainsi, la liberté de devenir fonctionnaire alors qu'elle était garantie au plus grand nombre dans le cadre du protocole de fonctionnarisation du 4 mai 2017. La réussite du réseau des œuvres passe aussi par la reconnaissance et la professionnalisation de ses personnels.

Nous demandons un arbitrage favorable de la part du Ministre de l'Action et des Comptes publics afin d'organiser une 3^{ème} session à l'automne 2020 sachant que la loi Sauvadet est effective jusqu'à fin 2020.

▪ **Prime « Covid » pour les agents des Crous.**

Nous demandons que la prime soit versée avec équité et en priorité aux agents présents sur les sites et en contact avec le public.

▪ **Prime « Covid » pour les étudiants.**

Nous demandons que la prime « Covid » de 200€ versée à 800.000 jeunes « précaires ou modestes » soit augmentée et qu'elle soit renouvelable durant toute la période de crise.

Le réseau des œuvres a besoin du soutien du conseil d'administration du CNOUS pour faire face aux défis actuels et ceux qui nous attendent. Nous demandons dans le cadre de cette motion un débat sur les points évoqués suivi d'un vote.